Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600040-20251211-D094_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le onze Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Décembre 2025.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Mickael LAMIDÉ, Fabrice CHAMPALLE (pouvoir à Rachel RAITHIER), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Geneviève LE GOUALLEC.

094/2025 Inventaire des Zones Humides : choix du bureau d'études

Pour réaliser l'inventaire des zones humides sur le territoire de la Commune (inventaire nécessaire pour la révision du PLU), une consultation a été faite portant sur :

- Une mission de base : inventaire des zones humides sur tout le territoire de la Commune
- Une mission optionnelle : propositions de mesures de restauration des zones humides artificialisées avec chiffrage.

2 bureaux d'étude ont fait une proposition (montants HT) :

	Mission de base	Option	TOTAL
HydroConcept	11 090 €	3 570 €	14 660 €
Biosferenn	12 150 €	3 000 €	15 150 €

Pour mémoire, l'Agence de l'eau subventionne la réalisation de l'inventaire des zones humides à hauteur de 70%.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- ☐ Retient l'offre du bureau d'études Hydroconcept pour un montant de 14 660 € HT
- ☐ Valide la mission optionnelle
- ☐ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.